

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERRUYES

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 9

Courriel : secretariat@verruyes.fr

Tel Mairie : 05/49/63/21/22

L'An deux mille vingt-quatre, le 14 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de VERRUYES, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sur la convocation en urgence qui leur a été adressée par le Maire, Mr Patrick CAILLET, conformément aux articles L.2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Mr Patrick CAILLET, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2024

Présents : M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, M. Didier COUPEAU, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Isabelle PEROTEAU, Mme Véronique AVELINE.

Absents :

Mme Michèle BIEN qui a donné pouvoir à M. William RUSSEIL

M. Alain CLEMENT qui a donné pouvoir à M. Didier COUPEAU

M. Stéphane GUILBON

Mme Dolorès BRAULT

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. William RUSSEIL a été désigné.

2024- 89 : Validation du caractère d'urgence de la convocation du conseil municipal

Monsieur le Maire précise au conseil municipal les motifs et les mobiles qui justifient l'abrégement du délai de convocation à savoir l'obligation de délibérer en urgence conformément à l'article L2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'après le décès, le lundi 11 mars 2024, de Madame Sophie Solange BRISSET, sa famille souhaite que l'inhumation se déroule à Verruyes au cimetière communal, le vendredi 15 mars 2024.

La famille souhaite acquérir un emplacement de cave-urne dont la compétence, en l'absence de délégation au Maire, relève du conseil municipal et qu'en l'absence de délibération avant le 15 mars 2024, les obsèques ne pourront se tenir à Verruyes alors que la cérémonie religieuse se tiendra dans la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** la convocation abrégée du conseil municipal.

POUR	9	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	
NE PREND PAS PART AU VOTE	0	

RESULTAT DU VOTE

Adopté

2024- 90 : Délibération sur une concession de cave-urne

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'après le décès, le 11 mars 2024, de Madame Sophie Solange BRISSET, sa famille souhaite que l'inhumation se déroule, le 15 mars 2024, à Verruyes au cimetière communal. La famille souhaite acquérir un emplacement de cave-urne.

La décision de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières relevant, en l'absence de délégation au Maire, du conseil municipal, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Accorde** dans le Cimetière Communal, au nom de Monsieur Patrick LEGEAY, une cave-urne d'une durée de 30 ans à compter du 15 mars 2024 valable jusqu'au 15 mars 2054 pour y fonder la sépulture de Mme Sophie BRISSET, la sœur du demandeur.
- **Déclare** que cette concession est accordée à titre de nouvelle concession moyennant la somme totale de 260 € qui sera versée dans la caisse du receveur municipal
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette délibération.

POUR	9	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	
NE PREND PAS PART AU VOTE	0	

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

Verruyes, le 25 mars 2024



M. William RUSSEIL
Secrétaire de séance



Le Maire,
Patrick Caillet

